



FORMATION INITIALE : CE QUI VA CHANGER POUR LE PREMIER DEGRÉ

JUIN 2024

Repositionnement du concours de recrutement au niveau licence, nouvelles épreuves de concours, nouvelle licence, nouvelle formation en master : la formation initiale des enseignants du premier degré, comme celle des enseignants du second degré et des CPE, va subir de profonds bouleversements à partir de la rentrée 2024. La CFDT Education Formation Recherche publiques condamne la précipitation du calendrier pour la mise en oeuvre d'une réforme qui n'est ni prête ni satisfaisante.

NOUVEAU CONCOURS EN L3 : DES ÉPREUVES INADAPTÉES

La réforme de la formation initiale des enseignant.es et des CPE prévoit un repositionnement des concours en fin de licence (L3) dès la session 2025.

Les maquettes de concours et les "sujets 0" pour le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) s'organisent de façon habituelle : 2 épreuves écrites d'admissibilité suivies de 2 épreuves orales d'admission.

Les contenus sont nettement insuffisants : les épreuves disciplinaires en français et en mathématiques mettent en jeu des connaissances de niveau fin de collège et l'épreuve écrite 2 sur la "polyvalence" prend la forme d'un questionnaire à réponse courte et/ou d'un questionnaire à choix multiples.

Aucune ambition de faire évoluer les choses sauf changer le moment du concours qui reste l'alpha et l'oméga du recrutement.

Depuis la précédente réforme Blanquer (2019), les épreuves de concours n'ont plus aucun sens. L'école du 21^e siècle continue à recruter sur des modalités d'épreuves dignes d'un autre temps et dont les contenus s'appauvrissent maintenant.

LES ÉPREUVES DU CRPE À PARTIR DE LA SESSION 2025

- **La première épreuve écrite d'admissibilité permet de vérifier la maîtrise des connaissances disciplinaires en français et en mathématiques,** avec une note éliminatoire à 5 (2,5 pour chacune des parties). Durée : 4 heures – Coefficient : 5.
- **La seconde épreuve écrite de connaissances dans les autres disciplines (sciences et technologies, histoire et géographie, langues vivantes, arts, EPS, EMC)** permet d'apprécier la polyvalence du candidat, avec une note éliminatoire à 5. Durée : 4 heures- Coefficient : 3. Note éliminatoire à 5.
- **La première épreuve orale d'admission consiste en un exposé suivi d'échanges avec le jury. L'exposé disciplinaire porte sur le domaine d'enseignement, mathématiques ou français, choisi par le candidat.** Durée : 1 heure avec une préparation d'une heure – Coefficient : 5. La note 0 est éliminatoire.
- **La seconde épreuve orale intitulée « entretien » porte sur l'aptitude du candidat à se projeter dans le métier de professeur,** à transmettre et incarner les exigences du service public et les valeurs de la République, ainsi que sa capacité à comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique et appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions. Durée : 35 minutes – Coefficient : 3. La note 0 est éliminatoire.



FORMATION INITIALE : CE QUI VA CHANGER POUR LE PREMIER DEGRÉ

JUIN 2024

UNE NOUVELLE LICENCE "PROFESSORAT DES ÉCOLES"

La nouvelle licence préparatoire au professorat des écoles (LPPE) prévue pour la rentrée 2025 affiche pour objectif d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeur des écoles et de préparer le CRPE positionné en fin de licence. **Conformément au projet de décret statutaire, les étudiant.es de cette licence pourraient être dispensé.es des épreuves écrites du CRPE sous certaines conditions.** Tableau récapitulatif du modèle proposé :

4 blocs de formation	volume horaire	ECTS
1. S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	980 heures	120
2. Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement et d'apprentissage	150 heures	18
3. S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	150 heures	18
4. Construire son projet professionnel	120 heures	12
+ adaptation à chaque territoire	100 heures	12
TOTAL	1500 heures + 9 semaines de stage	180

En master, les contenus de la future formation pour les lauréat.es des concours à la rentrée 2025 ne sont pas encore connus.

Les 10 refus de la CFDT Education Formation Recherche publiques suites aux premières annonces :

- Report d'un an du statut de fonctionnaire stagiaire pour les lauréat.es du concours avec une simple gratification de 900 € / mois leur première année de formation (M1).
- Astreinte pour les titularisé.es à servir dans leur corps d'affectation pendant 4 ans.
- Formule "organisme de formation" substituée à celle d'"établissement d'enseignement supérieur" pour les années de formation.
- Formation toujours limitée à un an pour bon nombre de lauréat.es.
- Stagiaires toujours considéré.es comme moyen d'enseignement.
- Pression sur les équipes dans les universités pour préparer la rentrée 2024 et mettre en oeuvre la réforme dans la plus grande précipitation et sans textes de cadrage.
- Bricolage de modules de préparation concours pour la session 2025 sans moyens supplémentaires.
- Mise en concurrence des étudiants de L3-M1 et M2 pour les sessions 2025 et 2026 des concours.
- Epreuves de concours en L3 qui ne répondent toujours pas aux enjeux de la polyvalence du professorat des écoles.
- Annonces ministérielles en dehors de tout dialogue social et sans vision globale et partagée de la réforme à mettre en oeuvre.